

Permis de former : recyclage

Lundi 22 juin 2026
Mardi 6 octobre 2026
Lundi 9 novembre 2026
1 jour, soit 7 heures
8h30 - 12h / 13h - 16h30



**Eléonora
DE ROSA**
Consultante
Chargée du Développement
de l'Apprentissage

Opérateur de compétences

Thématique

- Permis de former

Action de formation

- Permis de former recyclage

Objectifs généraux

- Mettre à jour ses connaissances sur l'accompagnement des alternants

Certification

Possibilité de valider tout ou partie de la certification par bloc de compétences :

- Titre à finalité professionnelle de niveau 3 Commis de cuisine / Serveur en restaurant
- RNCP 37859 / RNCP 37860
- CERTIFICATIONS ET SERVICES - TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION LOISIRS
- Date d'enregistrement : 19-07-2023

Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour ses connaissances pour pouvoir exercer la fonction de tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur des CHR.

Contenus de la formation

Former efficacement dès la phase d'accueil et mettre en place une relation pédagogique de confiance

- Partager les retours d'expériences de tuteur et maître d'apprentissage
- Se rappeler les connaissances abordées en formation initiale
- Constater les évolutions dans l'accompagnement des alternants
- S'informer sur les méthodes d'adaptation à l'évolution de la nouvelle génération

Comprendre les enjeux du tutorat

- Établir un programme de travail en concertation avec l'organisme de formation et en rapport avec le diplôme préparé
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail
- Suivre et valoriser la réalisation du travail
- Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant

Maîtriser les principes des contrats en alternance dans le secteur HCR

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Réglementation et durée de formation

Bilan de la formation

- Discussion avec les participants sur les acquis de formation
- Remise d'un certificat de formation en fin de session

Permis de former : recyclage

Modalités d'accès

Professionnels accueillant des salariés dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Prérequis : avoir suivi le permis de former : formation initiale il y a moins de 4 ans.

Délai d'accès

Selon le calendrier prévisionnel.

Modalités d'inscription

Contact : fpc@cefppa.eu

En ligne sur cefppa.eu, en entrées et sorties permanentes

- **Pour les salariés de la branche**

Via le portail des actions de branche AKTO espaceformation.akto.fr

- **Pour les TNS**

Via le **formulaire d'AGEFICE**

Coût

250 €, prix net

Lieu

CEFP
PA
Adrien
Zeller
4 rue Eugénie Brazier
67400 Illkirch-Graffenstaden

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques

- Formation théorique alliant des analyses de documentation, des études de cas concrets, des mises en situation, des exposés et des échanges.
- Paperboard et tableau numérique, remise d'un livret pédagogique.
- Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

- Auto-évaluation des attentes et des compétences préalables à la formation.
- Evaluation en cours de formation par le formateur sous forme d'observations, de quizz et de questionnaires.
- Evaluation en fin de formation établie par le formateur et l'apprenant.

Taux de satisfaction

Disponible sur notre site www.cefppa.eu

